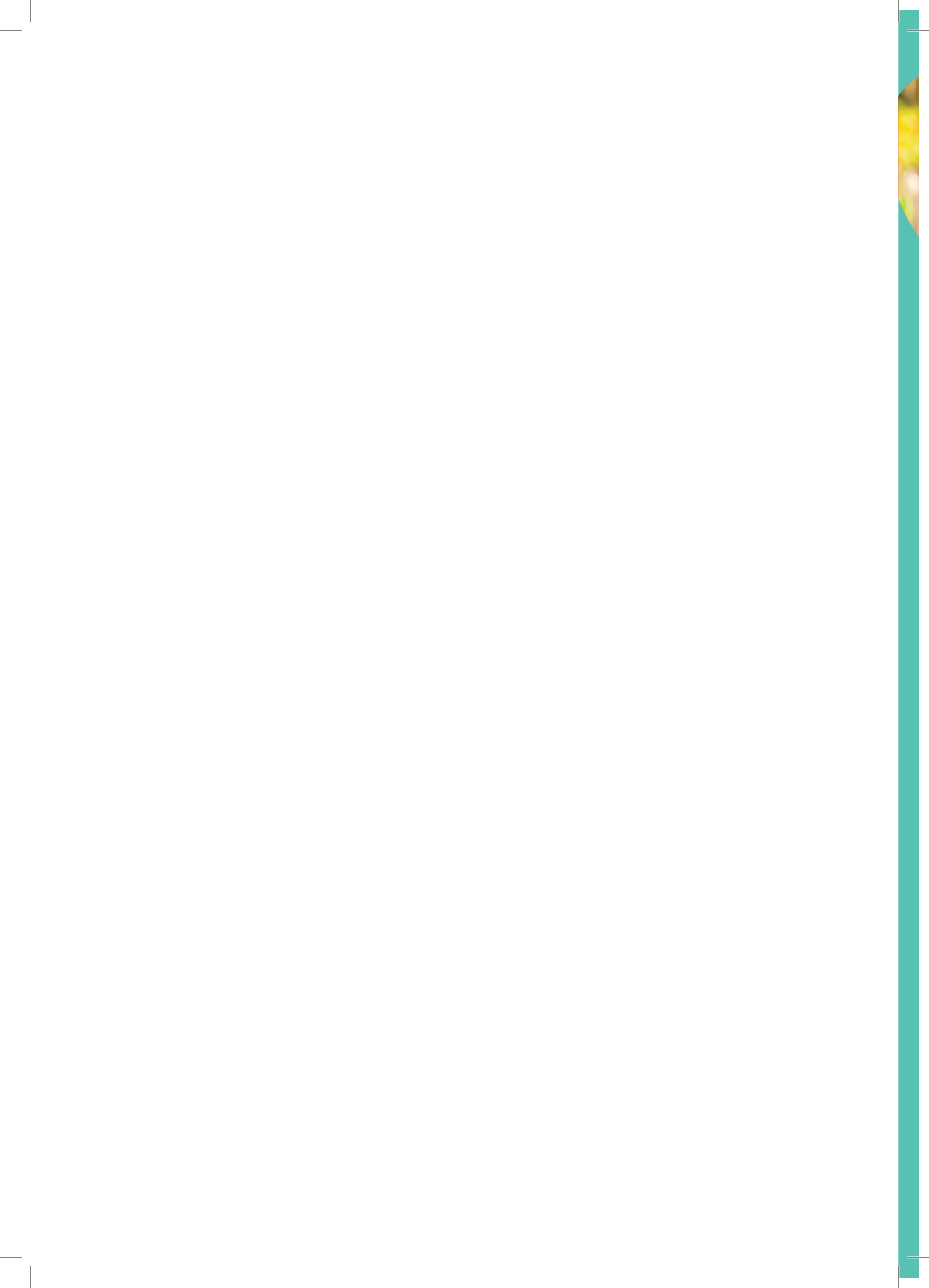


PLAN
D'ACTION
PLURIANNUEL
POUR L'ÉGALITÉ
ET LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS
DANS LA VIE
QUOTIDIENNE

2022-2026





ÉDITO DU MAIRE-PRÉSIDENT

En République chaque citoyen doit avoir la même place.

Pourtant, trop nombreux sont nos concitoyens qui se sentent relégués en marge de la vie économique, sociale et civique. Notamment en raison de leur couleur de peau, de leur origine, de leur religion. Aujourd'hui encore, comme l'a rappelé notre Première ministre Elisabeth Borne, dont je veux saluer la nomination, les rêves de tant de petites filles butent encore sur un conditionnement social qui voudrait les cantonner à des tâches subalternes. Je le dis avec force, brisons tous les plafonds de verre !

Parce que le combat pour l'égalité réelle doit être mené, la mobilisation de tous les acteurs sociaux, institutionnels, économiques, est plus que jamais nécessaire.

C'est ce à quoi s'emploient la Ville de Nice, le Centre Communal d'Action Sociale et la Métropole Nice Côte d'Azur. En contact avec le public le plus large, accompagnant les administrés tout au long de leurs vies, les collectivités locales sont investies d'une responsabilité majeure.

Dès le 8 mars 2012, Nice a été l'une des premières villes à signer la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Nous n'avons eu de cesse d'agir, à travers toutes nos activités, pour que personne ne soit laissé au bord du chemin.

C'est pourquoi j'ai créé en 2014 une délégation aux droits des femmes, à la parité et à la lutte contre les discriminations, dont j'ai confié la responsabilité à Maty DIOUF. Elle a pu porter, entre 2016 et 2020, un premier plan d'action contenant des avancées importantes et concrètes.

Pour répondre aux situations d'urgence, un centre d'accueil de jour à destination des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants a été mis en place.

Pour assurer la diffusion d'une culture de l'égalité, d'une éducation à l'altérité et la déconstruction des stéréotypes de genre, le fonctionnement de nos services publics a été adapté. Dès l'accueil à la petite enfance et le soutien à la parentalité. Mais aussi dans nos activités pédagogiques et éducatives, sportives ou culturelles qui doivent inclure le public le plus large, autour d'un socle commun constitué de nos valeurs d'égalité, de solidarité, de liberté et de respect de l'autre.

L'égalité, pour la Ville de Nice, le Centre Communal d'Action Sociale et la Métropole Nice Côte d'Azur, ce sont aussi des pratiques managériales exemplaires, qui font de la promotion interne de tous nos meilleurs profils une priorité.

Si, grâce au dévouement de tous, beaucoup a été fait, il nous faut aller encore plus loin.

C'est la raison d'être de ce deuxième plan d'action, qui a vocation à être déployé entre 2022 et 2026. Afin d'en assurer un pilotage renforcé, un véritable service sera désormais dédié à l'égalité et la lutte contre les discriminations. Il offrira un appui quotidien à l'ensemble de nos agents.

Parce que nous ne transigerons pas sur nos valeurs, nous continuerons d'agir pour une égalité réelle, indispensable au lien social, au vivre-ensemble, à la fraternité et au bon fonctionnement de notre vie civique.

Christian ESTROSI

Maire de Nice

Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

Président du Centre Communal
d'Action Sociale de Nice

Président délégué de la Région
Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur



MOT DE L'ADJOINTE

Sous l'impulsion de Christian ESTROSI, la Ville de Nice, la Métropole Nice Côte d'Azur et le C.C.A.S de Nice s'engagent à promouvoir sur tout notre territoire un environnement de travail inclusif en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre toutes formes de discriminations.

Chaque individu, quel que soit sa couleur de peau, son genre, son âge, son orientation sexuelle ou son handicap doit être compris, apprécié et traité avec équité et justice.

Dans le cadre de notre gouvernance, la lutte contre les discriminations et l'égalité entre les femmes et les hommes sont une priorité assumée. Elles se construisent autour de la défense de l'égalité des droits qui constituent des valeurs fondamentales pour une société plus juste en lien avec nos valeurs républicaines.

Après notre premier plan d'action lors de la précédente mandature, nous avons décidé d'aller beaucoup plus loin en complétant et renforçant notre deuxième plan d'action 2022-2026. Il prolonge les politiques publiques que nous menons dans les domaines de la lutte contre les discriminations et de l'égalité. Ce programme qui sera évolutif au fil des années, nous permettra d'ouvrir de nouveaux fronts.

Je tiens à remercier ici l'ensemble des agents du service « Accès aux droits, Égalité et Lutte contre les discriminations » de la Ville de Nice qui pilote ce deuxième plan d'action et qui s'appuie sur les expertises des différentes directions de nos trois institutions. Ce travail collaboratif nous permet de vous présenter ce plan d'action ambitieux en faveur des administrés de notre territoire.

C'est ainsi que nous réaffirmons fortement notre volonté républicaine d'agir pour la démocratie, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de lutter contre toutes les formes de discriminations. Ces valeurs portées par Christian ESTROSI, Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur et Président du C.C.A.S de Nice restent les maillons essentiels de la compréhension entre chaque citoyen et son environnement, de l'amélioration et du renforcement de sa vie sociale et du vivre-ensemble.

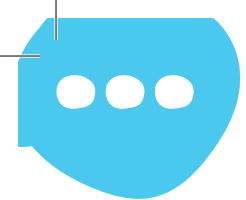
« SEUL ON VA PLUS VITE,
ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN »

Maty DIOUF

Adjointe au Maire déléguée à la lutte
contre les discriminations,
au droit des femmes, aux actions humanitaires
et à la coopération

Conseillère Métropolitaine Nice Côte d'Azur
Administratrice du C.C.A.S de la Ville de Nice





SUMMARY



Préambule

1 La mise en œuvre des politiques en faveur de l'égalité et pour la lutte contre les discriminations 13

- + Un portage politique fort
- + Un service dédié : le Service Lutte contre les Discriminations et Droits des Femmes
- + Le pôle Actions Femmes du C.C.A.S
- + La Maison d'Aide aux Victimes de la Ville de Nice
- + Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- + Le tissu partenarial local

2 Le nouveau Plan d'action pluriannuel 2022-2026 pour l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la vie quotidienne 21

AXE 1 : Encourager une culture de l'égalité 23

Objectif 1 Sensibiliser à l'égalité dès le plus jeune âge 23

- 1 Le jeu de l'égalité
- 2 Promotion de la Mixité des métiers
- 3 Le train de l'égalité
- 4 Ciné-débat : les séances citoyennes pour l'égalité
- 5 Lectures collectives
- 6 Sensibiliser les familles à l'égalité des enfants
- 7 Promouvoir les sports pour tous et toutes

Objectif 2 Contribuer au développement d'une culture commune de l'égalité 24

- 8 Formation interservices : développer une vision partagée de l'égalité
- 9 Sensibilisation des employeurs à l'égalité professionnelle
- 10 Podcasts sur la Santé des Femmes
- 11 Formation à l'égalité des agents des écoles et ATSEM
- 12 Renforcer l'égalité salariale entre les agents des 3 administrations

Objectif 3 Soutenir l'animation du territoire en matière d'égalité 25

- 13 Valoriser les compétences féminines et développer la sororité
- 14 Les rendez-vous du 8
- 15 L'égalité des chances dans l'insertion professionnelle
- 16 Candidature pour accueillir l'Euro de football féminin 2025 à Nice

AXE 2 : Lutter contre toutes formes de discriminations 26

Objectif 1 Informer sur les mécanismes discriminatoires 26

- 17 Sensibilisation des enfants à l'inclusion
- 18 Humour et discriminations
- 19 Camp des milles
- 20 Les Journées d'études de l'Université Côte d'Azur
- 21 Sensibilisation à toutes les formes de discrimination à destination des professionnels encadrant la jeunesse
- 22 Lycée Apollinaire – Découverte des métiers de la Fonction publique territoriale
- 23 Lycée Apollinaire – Déconstruction des biais discriminatoires

Objectif 2 Lutter contre les violences sexistes et sexuelles 27

- 24 Nice soutient la lutte contre les violences faites aux femmes
- 25 Clip déclic
- 26 Le baromètre des violences au sein du couple
- 27 Favoriser une meilleure prise en charge des victimes de violences
- 28 Redynamiser l'accueil de jour de l'Abri Côtier
- 29 Diffuser une image du sport sans violence
- 30 Formation des agents à la prévention des actes sexistes
- 31 Guide d'accompagnement des agents victimes ou témoins de violences au travail
- 32 1^{er} Escape Game de lutte contre les violences intrafamiliales
- 33 Prévention des discriminations, de la violence et du harcèlement scolaire

Objectif 3 Valoriser et soutenir le vivre-ensemble 29

- 34 Parlons discriminations
- 35 Campagne de communication sur les actions Ville de Nice et Métropole
- 36 Journée du mieux vivre-ensemble dans la paix
- 37 Sport dans mon quartier
- 38 Accueil inclusif au sein des Structures d'Accueil du Jeune Enfant
- 39 Actions de mentorat/tutorat avec l'Association pour la Fondation Étudiante de la Ville (AFEV)
- 40 Réseau, Diplôme, Emploi « Un diplôme, un métier : c'est possible ! »
- 41 Groupes d'échanges/Collège Jean GIONO. Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes L'Escale
- 42 Centre Social de l'Ariane, Le Village
- 43 Accompagnement des élèves de la classe relais du Collège Jean ROSTAND
- 44 Action Jeunes du Centre Social Le Village
- 45 Parce qu'une différence fait toute la différence - Mission locale Dispositif CEJ/ML

3 Annexe 33

- Partenariats et collaborations
- Les dates clés de l'évolution législative en France en matière d'égalité femmes - hommes
- Les dates clés de l'évolution législative en France en matière de lutte contre toutes les formes de discriminations

PRÉAMBULE

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental, valeur essentielle pour notre société démocratique. Depuis plusieurs années, la Ville de Nice, son C.C.A.S et la Métropole Nice Côte d'Azur se sont engagés dans la lutte contre toute forme de discrimination et en faveur de la promotion des droits des femmes, tant auprès de leurs personnels que dans le cadre des politiques quotidiennes.

La prévention des violences à l'égard des femmes et la prise en charge des victimes de ces violences constituent un enjeu prioritaire. Cet engagement a été salué par le Comité ONU Femmes France qui a décerné à la Ville de Nice le titre Orange Day champion en 2017.

Le nouveau « Plan d'action pluriannuel 2022 – 2026 pour l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la vie quotidienne » est destiné à promouvoir l'égalité femmes-hommes et à lutter contre toutes formes de discriminations dans les politiques mises en œuvre par la Ville de Nice, son C.C.A.S et la Métropole Nice Côte d'Azur tant en qualité d'employeurs, qu'en tant que porteurs d'actions publiques.

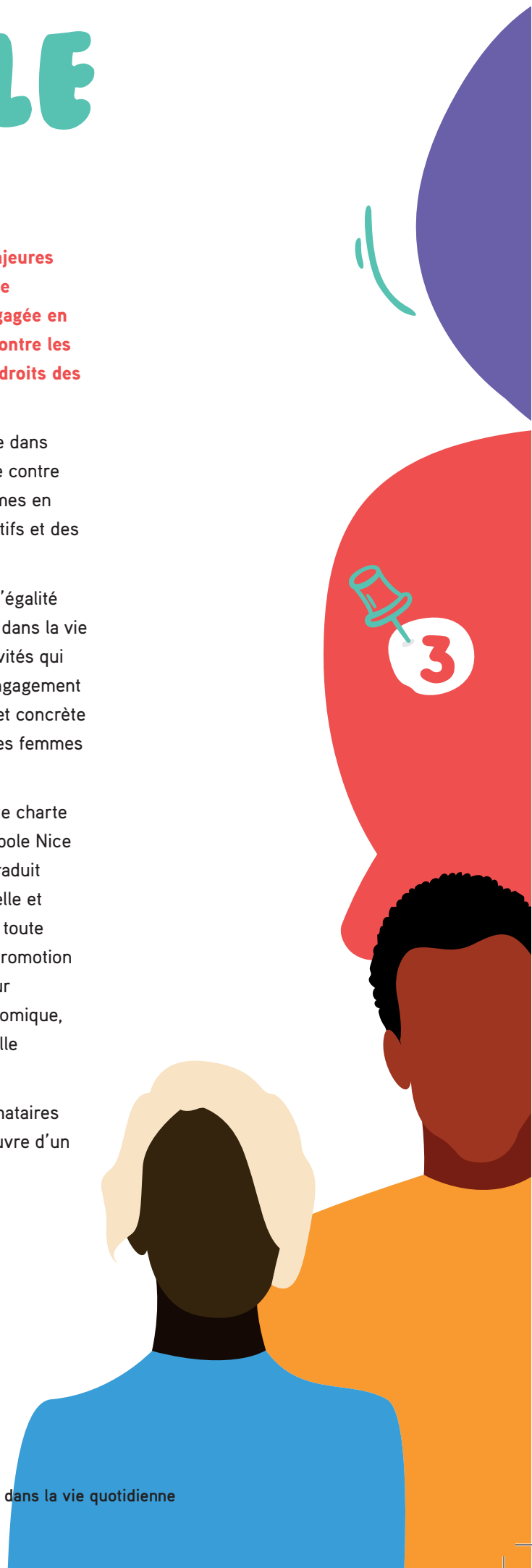
Depuis 2008 des étapes majeures donnent de la visibilité à une politique volontariste et engagée en matière d'égalité, de lutte contre les discriminations et pour les droits des femmes :

La Ville de Nice s'est inscrite dans une démarche active de lutte contre les violences faites aux femmes en mettant en place des dispositifs et des structures adaptées.

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale s'adresse aux collectivités qui souhaitent formaliser leur engagement pour une démarche globale et concrète en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2012, la signature de cette charte par la Ville de Nice, la Métropole Nice Côte d'Azur, et le C.C.A.S, traduit l'adoption d'une politique réelle et concrète pour la lutte contre toute forme de discrimination, la promotion des droits des femmes et leur émancipation politique, économique, sociale et culturelle, à l'échelle territoriale.

Cette charte impose aux signataires la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'égalité.



LE TEXTE
REPOSE SUR

6

PRINCIPES FONDAMENTAUX

1

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental

2

L'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être atteinte qu'en éliminant tous les autres types de discriminations (ethnique, religieuse, de santé, socio-économique...)

5

Toutes les activités des collectivités territoriales doivent prendre en compte la perspective femme-homme

4

Tous les stéréotypes, attitudes et préjugés fondés sur le genre sont à bannir pour arriver à l'égalité

6

Des plans d'action dotés de ressources adéquates doivent être mis en place

Une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans le processus décisionnel est nécessaire dans toute société démocratique

PRÉAMBULE (SUITE)

À cette fin, la création en 2014, de la Délégation aux Droits des femmes et à la Parité pour la Ville de Nice concrétise cette volonté.

La rédaction du « Plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale » déclinait la politique locale souhaitée, pour la période 2016-2020.

Ce plan prévoyait cinq axes de travail en faveur de l'égalité à savoir les stéréotypes de genre, les violences liées au genre, l'amélioration des temps de vie, la diffusion d'une culture de l'égalité et le développement de la mixité.

La déclinaison de ce plan d'action a été facilitée par l'organisation mutualisée des trois administrations que sont la Métropole Nice Côte d'Azur, la Ville de Nice et son C.C.A.S, et portée par une politique générale d'égalité et d'amélioration des processus liés aux ressources humaines (notamment en matière de recrutement et de dialogue social).

En 2018, la Délégation a été transformée en Mission Égalité, Droits des femmes et Prévention du harcèlement, et a été complétée, en 2019 par l'Observatoire des violences faites aux femmes, ainsi que par le projet européen PROSOL FEMMES.

Le projet FEMMES fait partie de la stratégie du Plan Intégré Thématique PROSOL, et vise à développer et expérimenter des services socio-sanitaires en particulier en faveur du public féminin dans les zones rurales et de montagne transfrontalières franco-italiennes des régions Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ligurie, et Piémont.

Le partenariat a identifié une problématique générale concernant l'isolement dans les zones rurales, l'impact négatif sur la santé des aidants, la difficulté d'articulation entre vie de famille et vie professionnelle, et les problèmes d'insertion ou de réinsertion de ce public.

La Métropole participe comme chef de file du projet et délègue à la Ville de Nice la mise en place d'une stratégie et d'une campagne de prévention auprès des femmes, et au CHU le développement et le déploiement de la plateforme de télémédecine auprès d'une patientèle féminine.

Au cours de l'année 2020, la restructuration de l'organigramme de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Ville de Nice a permis la création d'un Service de Lutte contre les Discriminations et Droits des femmes (aujourd'hui dénommé service Accès aux droits, Égalité et Lutte contre les discriminations) rattaché à la Direction de la Cohésion Sociale, Solidarités, Handicap et Droits des femmes au sein de la DGA de la Cohésion Sociale, Santé, Solidarités et Habitat.

Les actions relatives à l'égalité des agents des trois entités publiques ont été confiées à la Direction du Bien-Être et de la Santé au Travail (DBEST) au sein de la DGA Ressources.

Ainsi, la DBEST a dès lors structuré un plan d'action triennal propre, repris en annexe du présent document.

Par ailleurs, **2021 a marqué une année de transition** puisque le « Plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale » est arrivé à échéance. Une nouvelle réflexion a été engagée pour la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel 2022-2026 élargi aux questions liées à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité dans la vie quotidienne.



CETTE
DÉMARCHE
S'APPUIE SUR

4

GRANDS PRINCIPES FONDAMENTAUX



La transversalité



La globalité



La proximité



**La co-construction
partenariale**

En effet, comme le rappelle parfaitement la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, cette égalité ne saurait être atteinte qu'en éliminant tous les autres types de discriminations.

Le nouveau « Plan d'action pluriannuel 2022 – 2026 pour l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la vie quotidienne » se veut ambitieux et vise à promouvoir l'égalité, l'inclusion et la diversité.







**La mise en œuvre
des politiques
en faveur de l'égalité
et pour la lutte
contre les
discriminations**

UN PORTAGE POLITIQUE FORT

La Ville de Nice conduit une politique forte en matière d'égalité des femmes et des hommes. Sa réalisation est soutenue en interne comme en externe par des élus mobilisés sur ces thématiques transverses.

Le service Accès aux droits, Égalité et Lutte contre les discriminations œuvre pour les habitants de la commune de Nice et mène certains projets au niveau du territoire métropolitain, comme le projet **PROSOL Femmes**.

Les inégalités étant fortement corrélées au contexte culturel, économique et social dans lequel elles s'inscrivent, les collectivités territoriales, du fait de leur proximité avec la population, peuvent être un **levier pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société**.

Plusieurs élus niçois interviennent directement sur les questions d'égalité, eu égard à leurs champs de compétence respectifs :



Maty DIOUF

Adjointe au Maire déléguée à la Lutte contre les discriminations, au Droit des femmes, aux Actions humanitaires et à la Coopération, Conseillère métropolitaine, qui a porté ces problématiques dès 2008.



Jennifer SALLES-BARBOSA

Adjointe au Maire déléguée aux Seniors et aux Solidarités, Vice-présidente du Centre Communal d'Action sociale, Conseillère métropolitaine.



Martine OUAKNINE

Déléguée aux Affaires juridiques, à l'Aide aux victimes, au Devoir de mémoire et à la Lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

UN SERVICE DÉDIÉ : LE SERVICE ACCÈS AUX DROITS, ÉGALITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le Service de Accès aux droits, Égalité et Lutte contre les discriminations est municipal. Il est né de la volonté politique du **Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur et Président du C.C.A.S de Nice** qui souhaite intégrer les politiques publiques en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations, aux actions des services municipaux et métropolitains.

De plus, en tant que service pilote de la Métropole Nice Côte d'Azur, chef de file du projet européen Interreg ALCOTRA PROSOL FEMMES, il dispose d'un budget métropolitain dédié à la mise en œuvre du projet sur le haut et moyen pays.



LES OBJECTIFS DU SERVICE

Si les droits des femmes ont été progressivement reconnus par de nombreuses lois* visant à promouvoir l'égalité professionnelle, à assurer la parité en politique et à lutter contre les violences sexuelles et sexistes, certaines inégalités et stéréotypes perdurent.

Le Service Accès aux droits, Égalité et Lutte contre les discriminations a pour vocation **d'impulser et de coordonner des travaux et des actions concrètes à destination des publics du territoire** en matière de lutte contre toute forme de discrimination et pour favoriser et promouvoir l'égalité femme-homme.

L'objectif principal est de permettre une réelle prise de conscience des différences de traitement entre les individus et de lutter contre les préjugés par de la sensibilisation, de la prévention et des actions pouvant impulser une évolution des mentalités.

Ainsi, le service Accès aux droits, Égalité et Lutte contre les discriminations s'attache aux missions suivantes :

- ✦ Faire évoluer les mentalités et lutter contre les représentations discriminantes et les préjugés ;
- ✦ Favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes ;
- ✦ Sensibiliser sur les violences et prévenir toutes les formes de discriminations.

Ce service développe une pédagogie spécifique à savoir : « identifier, sensibiliser et prévenir » selon les périmètres d'interventions propres aux droits des femmes et à la lutte contre les discriminations, à l'échelle de la Ville de Nice, ainsi que de la Métropole dans le cadre de PROSOL FEMMES.

Le fonctionnement en transversalité des trois entités publiques assure une réelle coordination des partenaires, permettant d'initier et de faire converger des synergies visant à la couverture des besoins du territoire.

UNE MÉTHODE STRUCTURANTE ET DES SUPPORTS VARIÉS

Le service Accès aux droits, Égalité et Lutte contre les discriminations a développé une méthodologie propre. Il impulse un savoir-faire opérationnel, tel que :

- ✦ Une capacité à **fédérer les acteurs locaux institutionnels et associatifs** autour de projets structurants ;
- ✦ Une **compétence spécifique** de recherche et d'études ;
- ✦ La **participation à des instances de réflexions internationales et des projets européens** pour un partage des connaissances et points de vue ;
- ✦ **La production d'événements d'envergure** lors des journées internationales annuelles en matière de lutte contre les discriminations et toute forme de violences faites aux femmes et pour les droits des femmes.
- ✦ **Des outils pédagogiques variés et sur-mesure** venant mettre en discussion les stéréotypes et les représentations liés au genre, à destination des jeunes publics et des adolescents (6 à 18 ans).

*loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

✦ LE PÔLE ACTIONS FEMMES DU C.C.A.S

Au vu du constat d'un nombre important de femmes en précarité et victimes de violences dans les Alpes-Maritimes, **il est apparu nécessaire de développer une culture commune autour de la prise en charge de ces problématiques, en lien avec les institutions et associations partenaires dans le domaine.**

L'ouverture du pôle d'accueil pour femmes victimes de violence en 2008 répondait déjà à cette préoccupation.

L'ouverture de la résidence sociale Sainte-Catherine, concrétisée en même temps que le rattachement au C.C.A.S de l'accueil de jour pour femmes victimes de violence l'Abri Côtier a rendu pertinente la création d'une instance interne au C.C.A.S et dénommée tout d'abord « le parcours femmes », puis pôle « Actions Femmes ».

La mise en place de cette coordination, qui implique et dépasse en même temps le CHRS, répond à un besoin des équipes psycho socio-éducatives de développer une culture commune de travail sur la base de compétences transversales aux différents sites accueillant des femmes, avec ou sans enfants, afin de développer une expertise commune et mieux répondre aux besoins des usagers.

Des groupes de travail ont pour mission d'analyser les problématiques rencontrées dans les sites et formulent des propositions de travail utiles à tous les sites concernés comme socle commun de compétences.

Six thématiques ont été dégagées : psy/santé, parentalité, juridique, insertion, logement, expression des usagers et actions collectives.

Ainsi, plusieurs projets ont vu le jour et sont développés dans les différentes thématiques du projet d'établissement. Un des projets les plus importants, et qui s'est traduit par un renforcement du partenariat avec le Conseil départemental, concerne l'accueil et la prise en charge spécifique des enfants co-victimes de violences conjugales.



L'objectif est :

- ✦ **De conduire et d'animer** ce projet en transversalité sur les différents sites et en partenariat ;
- ✦ **D'informer et former** les équipes sur les textes, cadre législatif, méthodologie ;
- ✦ **D'impliquer et mobiliser** les équipes autour de problématiques communes ;
- ✦ **De développer des compétences transversales** par thématiques communes avec des binômes référents de groupes de travail (travailleurs sociaux/psychologue).

✦ LA MAISON D'ACCUEIL DES VICTIMES DE LA VILLE DE NICE

En 2012, la Ville de Nice a créé un **Service d'Aide aux Victimes (SAV) au sein de la Police Municipale**. Ce service pilote est unique en France puisque jusqu'alors, seules les associations étaient porteuses de l'aide aux victimes.

La Maison pour l'Accueil des Victimes (MAV), seule structure municipale dédiée à la thématique, ouvre en novembre 2015. Elle offre aux administrés et aux touristes : écoute, aide, conseil et accompagnement de proximité dès lors qu'ils sont victimes d'une infraction pénale commise sur le territoire niçois.

La Maison pour l'Accueil des Victimes est, depuis janvier 2018, intégrée à la Direction de la Prévention et de l'Accueil des Victimes (DPAV).

Dans le cadre du soutien apporté aux victimes, la MAV propose :

- ✦ **Un accueil personnalisé** dédié à la prise en charge des enfants, adultes, personnes âgées, Niçois ou touristes sur le plan juridique et psychologique ;
- ✦ **Un service ouvert de 9h à 17h du lundi au vendredi** en plein centre-ville (6, rue Gubernatis à Nice).
- ✦ **Un numéro de téléphone et une adresse courriel** dédiés aux victimes (04.97.13.52.00 et accueil-victime@ville-nice.fr) ;
- ✦ **Une démarche proactive** envers les victimes grâce au partenariat avec la Police Municipale ;
- ✦ **Des ateliers** proposés autour de la reconstruction, du bien-être et de la résilience ;

- ✦ **Un accompagnement spécifique** dédié aux victimes de viols et agressions sexuelles : une cellule d'écoute, d'information et d'orientation spécifique aux violences sexuelles avec un **numéro dédié, le 04.97.13.52.77 de 8h30 à 18h** (du lundi au vendredi) et une adresse mail : parolelibre@ville-nice.fr ;
- ✦ **Une prise en charge globale** avec des permanences d'associations au sein même de la structure : FNATH06, AFVT, présence d'un Conciliateur de Justice...



✦ LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

Le Service Insertion Professionnelle de la Métropole Nice Côte d'Azur porte le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), qui propose un **accompagnement individualisé vers l'emploi stable et durable** pour les publics les plus fragiles de notre territoire.

Il est par ailleurs l'outil principal du **pilier Développement économique et Emploi de la Politique de la Ville** et participe du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi coordonné au niveau départemental.

En effet, le PLIE développe des actions d'insertion professionnelle sur son territoire en favorisant des démarches innovantes et structurantes avec les acteurs économiques, en accompagnant ceux-ci à développer et/ou renforcer leur implication sociétale, afin de sécuriser les parcours professionnels des demandeurs d'emploi du territoire métropolitain.

Le PLIE est un dispositif d'accompagnement sur-mesure pour des publics éloignés de l'emploi qui :

- ✦ **Vient compléter les dispositifs existants** tels que ceux de Pôle Emploi ;
- ✦ Aide les personnes volontaires à **construire leur projet professionnel** par la mise en place d'un plan d'action pour répondre au mieux aux exigences du marché du travail et trouver in fine un emploi stable et durable ;
- ✦ Contribue à promouvoir l'emploi et lutter contre les discriminations grâce aux **collaborations partenariales** créées et à coordonner les actions d'insertion et d'emploi sur le territoire en développant des partenariats avec les différents acteurs économiques, institutionnels et associatifs ;
- ✦ **Propose aux entreprises un service gratuit de présélection** de candidats et candidates et d'aide à l'embauche en faveur de l'égalité et de la diversité notamment à travers la mise en œuvre des clauses d'insertion sociales et des actions de la Cellule Relation Entreprises.





LE TISSU PARTENARIAL LOCAL

La Ville de Nice peut s'appuyer sur des **acteurs locaux spécialisés**, qu'ils soient associatifs, privés ou publics.

Elle travaille et développe d'étroites collaborations et coconstruit des **actions à destination des publics du territoire** avec notamment : la préfecture des Alpes-Maritimes, les Conseils régional et départemental, le CHU, l'Université Côte d'Azur, les écoles et centres de formation, le tribunal judiciaire, la Régie Ligne d'Azur, ainsi que les associations thématiques, les acteurs culturels et sportifs, les clubs de dirigeantes...

De plus, la préfecture des Alpes-Maritimes, au travers d'une délégation aux droits

des femmes a structuré des **instances de réflexion et de coordination**, au sein desquelles les partenaires peuvent se retrouver. Il s'agit notamment du Schéma départemental de lutte contre les violences, initié le 8 mars 2018 et des groupes de travail qui en ont découlé, auxquels la Ville de Nice et le C.C.A.S participent activement.

Dans le droit fil de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance et en lien avec le schéma départemental partagé de lutte contre toutes les violences faites aux femmes, **la Ville de Nice souhaite mettre en place un réseau partenarial de l'aide aux victimes adossé au groupe de travail du CLSPD.**





2

**Le nouveau Plan
d'action pluriannuel
2022-2026
pour l'égalité et
la lutte contre les
discriminations dans
la vie quotidienne**



La rédaction du **Plan d'Action Pluriannuel 2022-2026** s'est effectué dans la double optique de respecter les socles d'actions définis comme lignes directrices, à savoir identifier, sensibiliser et prévenir ; et faciliter les synergies collectives.

De plus, ce Plan pour l'égalité dans la vie locale a vocation à s'adresser au plus grand nombre et à se décliner de manière transverse.

C'est donc en travaillant en concertation avec les différentes composantes de nos trois entités que ce plan a été construit à la fois pour mettre en avant l'ensemble des initiatives en la matière mais également afin de pouvoir favoriser une collaboration inter services à travers le suivi des réalisations.

Aussi, chacun de ces axes se décline en trois objectifs principaux dans lesquels figurent des actions concrètes à destination du public du territoire, mais aussi des acteurs associatifs et institutionnels qui le composent.

Ce plan d'action d'envergure vise à travers ses actions de sensibilisation « grand public » à participer aux changements des mentalités et au développement d'une culture et de réflexes plus inclusifs. **Il décline également des actions ciblées pour un travail de prévention plus en profondeur et en proximité sur des typologies de publics définies.**

Les 45 actions détaillées ci-après sont pour certaines déjà mises en œuvre sur l'exercice en cours et pourront être pérennisées. D'autres sont à venir

et seront expérimentées tout au long de la durée du Plan.

Cette liste d'actions n'est donc pas exhaustive et fera l'objet d'une mise à jour régulière en fonction des évolutions des besoins et des constats effectués sur notre territoire.

D'un point de vue méthodologique, chaque direction et service ayant participé à l'élaboration de ce plan aura des contacts réguliers avec un agent de l'équipe du Service Accès aux droits, Égalité et Lutte contre les discriminations afin de suivre la mise en œuvre des actions, mais aussi pour développer la collaboration permettant de nouvelles expérimentations.

La nature des sujets qui font l'objet de ce plan d'action

rendent difficiles la définition et la récupération d'indicateurs fiables, non discutables permettant, sur la durée du plan, d'opérer une analyse qualitative. Ceci explique que la majorité des indicateurs sont d'ordre quantitatif. Néanmoins, des échanges partenariaux permettront de pallier cet aspect.

Un bilan d'activité sera produit chaque année permettant de mesurer les avancées des réalisations sur la durée de la mandature et, le cas échéant d'y intégrer de nouvelles actions à conduire.

In fine, **une évaluation du plan sera réalisée** par ses porteurs, afin d'en mesurer les effets et de permettre l'élaboration du plan suivant.

IL REPOSE SUR

2
AXES
FONDAMENTAUX

1
Encourager
une culture
de l'égalité

2
Lutter contre
toutes formes de
discriminations

AXE 1 : ENCOURAGER UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ

Objectif

1

SENSIBILISER À L'ÉGALITÉ DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Le développement d'une large sensibilisation auprès de publics diversifiés doit permettre d'éclairer les consciences et contribuer à moyen et long terme à **promouvoir une culture globale de l'égalité.**

Des actions pédagogiques sont déployées dès le plus jeune âge sous des formats interactifs, participatifs et ludiques.

Aussi, ces actions de sensibilisation traitent de la **mixité et de l'égalité dans la vie quotidienne**, dans le sport, en milieu scolaire et professionnel, dans la santé, dans les activités culturelles et les pratiques artistiques.

1 Le jeu de l'égalité

- ✦ Création d'un support ludique à destination des 7-9 ans et des parents pour sensibiliser à l'égalité dans la vie quotidienne.

2 Promotion de la Mixité des métiers

- ✦ Action de proximité permettant d'encourager concrètement le principe de l'égalité femme-homme en expliquant aux jeunes publics toutes les possibilités de métiers à exercer et impulser leur mixité.

3 Le train de l'égalité

- ✦ « Le train de l'égalité sillonne la Métropole Nice Côte d'Azur » et agit comme un booster innovant de citoyenneté et d'engagement. Il permet de diffuser une culture de l'égalité et lutter contre les stéréotypes de genre à travers des journées de sensibilisation grand public, sur tout le territoire de la Métropole (littoral et dans les vallées).

4 Ciné-débat : les séances citoyennes pour l'égalité

- ✦ Mise en place avec les cinémas Pathé de 4 séances annuelles de sensibilisation et débat autour de l'égalité et la lutte contre toutes les formes de discriminations à destination du grand public.

5 Lectures collectives

- ✦ Lecture collective et partagée pour les 8-10ans d'un livre qui semble trop difficile à lire seul et trop gros. Découpage par chapitre de l'ouvrage, et répartition de ceux-ci au sein de plusieurs groupes pour en faire la lecture et la présentation au reste du groupe, en restituant le contenu, l'idée force, les avis. Débats.

6 Sensibiliser les familles à l'égalité des enfants

- ✦ Sensibiliser les enfants accueillis dans les établissements municipaux, les parents, les personnels à l'égalité Femmes Hommes et prévenir les stéréotypes de genre dans la vie quotidienne des crèches.

7 Promouvoir les sports pour tous et toutes

- ✦ Diffuser un discours de mixité dans la pratique sportive au travers des interventions mises en place dans les établissements scolaires par les sportifs de haut niveau (licenciés des clubs niçois).



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE COMMUNE DE L'ÉGALITÉ

Les actions développées prévoient de sensibiliser et de former les acteurs socio-économiques du territoire aux enjeux de l'égalité, au quotidien.

Développer une culture de l'égalité est un moyen indispensable pour **libérer de manière pérenne toutes les capacités à entreprendre**, pour préserver la confiance en soi et qu'aucune femme ne puisse douter à un moment de sa vie, de sa capacité à être égale aux hommes dans ses objectifs de vie et ses capacités de réussite.

Une culture territoriale de l'égalité vise à **favoriser la diversité, les initiatives et à briser enfin le plafond de verre** qui freine de manière invisible mais omniprésente, non seulement l'évolution de carrière des femmes, mais aussi celle des minorités.

La transmission de savoirs permet d'éclairer sur les valeurs humaines et l'efficacité de résultat qu'induit une application du principe de l'égalité sur tout le territoire.

8 Formation interservices : développer une vision partagée de l'égalité

- ✦ Formation des agents de la direction pour développer l'expertise et créer une culture partagée de l'égalité.

9 Sensibilisation des employeurs à l'égalité professionnelle

- ✦ Apporter une expertise transversale de tous les enjeux liés aux inégalités professionnelles dans l'emploi. Séminaires à destination des employeurs des communes de la Métropole Nice Côte d'Azur.

10 Podcasts sur la Santé des Femmes

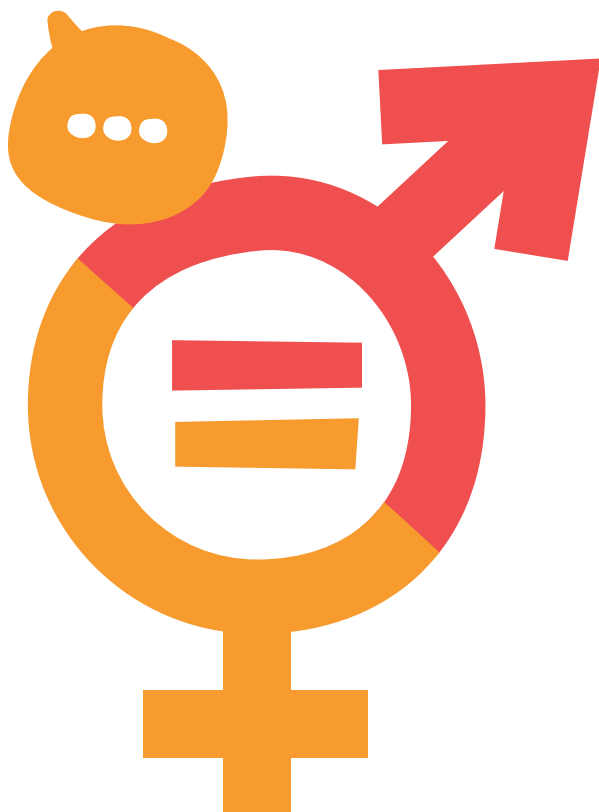
- ✦ Faciliter la diffusion de l'information par des modes innovants, simples et accessibles et mettre en contact les acteurs de santé avec les Niçois.

11 Formation à l'égalité des agents des écoles et ATSEM

- ✦ Présenter aux agents des écoles les concepts d'égalité femme-homme et de lutte contre toutes les formes de discriminations au sein des écoles.

12 Renforcer l'égalité salariale entre les agents des 3 administrations

- ✦ Analyser les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes de notre administration et, le cas échéant, proposer des solutions visant à réduire et à supprimer les inégalités salariales.





Les Rendez-Vous du ∞

Objectif

3

SOUTENIR L'ANIMATION DU TERRITOIRE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ

Il consiste à **soutenir et valoriser les initiatives territoriales et à créer du lien entre les acteurs du territoire** pour une meilleure connaissance des actions de chacun et pour coconstruire des projets communs en complémentarité.

Ces actions soutiennent et valorisent les réseaux, les initiatives et les compétences de chacun. **Elles facilitent la mise en relation, les échanges de savoirs et les partages d'expérience.**

13

Valoriser les compétences féminines et développer la sororité

- + Valoriser les compétences des femmes afin de rendre compte de leur place et valeur ajoutée dans la société socio-économique via la co-organisation d'actions en partenariat avec des réseaux féminins d'entrepreneurs. Favoriser la sororité.

14

Les rendez-vous du 8

- + En résonance avec la journée internationale des droits des femmes du 8 mars, mise en place de rendez-vous focus court (2h environ) et événementiel sur une personnalité ou une thématique en liens avec l'égalité et les droits des femmes.

15

L'égalité des chances dans l'insertion professionnelle

- + Favoriser l'inclusion sociale et la mixité dans le retour en emploi des publics en insertion (clauses sociales, service relation entreprise).

16

Candidature pour accueillir l'Euro de football féminin 2025 à Nice

- + Promouvoir et développer la pratique féminine dans les sports dits masculins au travers de grands événements sportifs.



AXE 2 : LUTTER CONTRE TOUTES FORMES DE DISCRIMINATIONS



Objectif

1

INFORMER SUR LES MÉCANISMES DISCRIMINATOIRES

Premier pilier de cet axe, **il a pour objectif d'éclairer publics et professionnels sur les mécanismes discriminatoires.**

Les actions visent à susciter la prise de conscience des stéréotypes, des idées reçues et des préjugés qui conduisent à toutes formes de discriminations.

Elles permettent de **mettre en lumière les propos et les comportements discriminatoires dans la vie quotidienne.**

17 Sensibilisation des enfants à l'inclusion

- ✦ Utilisation avec les écoliers d'un support ludique pour amorcer les échanges : « Quatre petits coins de rien du tout » Jérôme RUILLER, afin de penser ensemble à des solutions d'inclusion et d'intégration.

18 Humour et discriminations

- ✦ Spectacle humoristique et table ronde pour aborder avec recul et dérision le sujet des discriminations. Mobilisation d'artistes locaux connus et émergents.

19 Camp des milles

- ✦ Favoriser le devoir de mémoire et la compréhension du processus de discrimination voire le génocide d'un ou plusieurs groupes de population (lors d'ateliers).
- ✦ Visite du musée et ateliers pédagogiques.

20 Les Journées d'études de l'Université Côte d'Azur

- ✦ Permettre aux acteurs du territoire (institutions et associations) d'avoir des temps de partage et des apports théoriques d'experts universitaires sur

les thèmes de l'élimination des discriminations, des droits des femmes et de l'égalité. Développer une culture territoriale et s'appuyer sur la recherche universitaire et la parole des experts pour expérimenter des actions sur ces mêmes thématiques.

21 Sensibilisation à toutes les formes de discrimination à destination des professionnels encadrant la jeunesse

- ✦ Séquences de sensibilisation des professionnels de l'enseignement, du sport, des collectivités, de l'animation et des loisirs pour favoriser une démultiplication de la sensibilisation des jeunes publics.

22 Lycée Apollinaire – Découverte des métiers de la fonction publique territoriale

- ✦ Permettre de réduire les inégalités fondées sur l'origine géographique, promouvoir l'égalité des chances par l'ouverture de stages de découverte des métiers de la fonction publique pour les élèves de première et terminale du lycée Apollinaire préparant le concours d'entrée à Sciences Po.

23 Lycée Apollinaire – Déconstruction des biais discriminatoires

- ✦ Promouvoir auprès des classes de la section STMG du lycée Apollinaire le respect mutuel entre les sexes, entre les genres et origines généalogiques et diffuser une culture de l'égalité pour lutter contre les biais discriminatoires à travers une séance de sensibilisation de 2 heures.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Les actions visent à contribuer à l'élimination des violences sexistes et sexuelles via une **stratégie de communication et de sensibilisation**.

Elles permettent aussi la **prise en charge des personnes victimes de violences**.



24 Nice soutient la lutte contre les violences faites aux femmes

- ✦ Co-construction avec les acteurs du territoire d'une programmation diversifiée d'actions de sensibilisation et mobilisation autour des violences sexistes et sexuelles à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre.

25 Clip dédic

- ✦ Des collégiens se sont engagés pour les ateliers d'initiation à l'écriture-slam. Ces textes ont été montés en clip afin d'aborder les violences ordinaires sexistes et sexuelles.



26 Le baromètre des violences au sein du couple

- ✦ Sensibilisation grand public sur le cercle vicieux, le cycle de la violence au sein du couple à travers la distribution et la diffusion du baromètre.

27 Favoriser une meilleure prise en charge des victimes de violences

- ✦ Séminaires de 2 jours à destination des personnes relais et professionnels de santé et médico-social sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

28 Redynamiser l'accueil de jour de l'Abri Côtier

- ✦ Organisation d'une journée porte ouverte pour accueillir l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs afin de montrer la nouvelle organisation de la structure avec l'ensemble des nouvelles actions.

29 Diffuser une image du sport sans violence

- ✦ Intégrer dans les conventions qui lient les 52 Clubs sous convention à la Ville, des objectifs visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles.



30 Formation des agents à la prévention des actes sexistes

- ✦ Le pôle RH de la Métropole Nice Côte d'Azur s'engage dans un projet global et ambitieux de formation et de sensibilisation des agents de l'administration mutualisée (Métropole Nice Côte d'Azur, Vénie de Nice et C.C.A.S de Nice) en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes et de prévention des agissements sexistes.

31 Guide d'accompagnement des agents victimes ou témoins de violences au travail

- ✦ Prévenir et lutter contre les différentes formes de violences au travail en mettant à jour la procédure d'alerte pour les agents se sentant victime de violences au travail à travers des agressions physiques ou verbales, du harcèlement moral ou sexuel, ou encore des discriminations et agissements sexistes.



32 1^{er} Escape Game de lutte contre les violences intrafamiliales

- ✦ Jeu ludo-éducatif, itinérant, ludique, participatif et interactif construit avec des jeunes, des enseignants, des référents égalité femmes-hommes de l'Éducation nationale, des forces de l'ordre et des associations partenaires pour pousser les participants à la prise de conscience.

33 Prévention des discriminations, de la violence et du harcèlement scolaire

- ✦ Cette action s'articule autour d'une représentation de théâtre de la compagnie MIRANDA composée de scénettes et qui est immédiatement suivie d'un échange. Les intervenants du PAEJ l'Escal participent à l'échange avec les collégiens de 4^e.



Il s'agit de mettre en place des actions territoriales qui **encouragent le lien social au bénéfice de la cohésion sociale**.

Elles mettent en relation et confrontent les avis. **Elles favorisent l'inclusion et sont au service des solidarités**.

34 Parlons discriminations

- ✦ Observer les éléments communs aux mécanismes liés aux propos et comportements discriminatoires. Confronter les avis quant aux impacts néfastes sur les performances individuelles et collectives. Travail en groupe à destination de personnes en situation professionnelle ou scolaire.

35 Campagne de communication sur les actions Ville de Nice et Métropole Nice côte d'Azur

- ✦ Mise en place d'actions de communication pour sensibiliser des publics divers au « Vivre-ensemble ». Renforcer le lien de proximité en faveur de la cohésion sociale.

36 Journée du mieux vivre-ensemble dans la paix

- ✦ Mise en place d'un village des associations pour lutter contre toutes formes de discriminations. Promotion des diversités, propositions d'activités culturelles, de pratiques artistiques, de réflexions partagées/croisées profitables au vivre-ensemble avec et par les partenaires relais territoriaux
- ✦ Mixité des publics : accès à toutes et tous.

37 Sport dans mon quartier

- ✦ Permettre à des enfants et des jeunes qui ne pratiquent pas d'activités sportives, ne sont pas inscrits, ni en club, ni en association pour différentes raisons (paiement trop onéreux, constitution d'un dossier, activités excentrées...) d'accéder au sport. Pour les 7-17 ans des quartiers politique de la ville et un public en situation de précarité.

38 Accueil inclusif au sein des Structures d'Accueil du Jeune Enfant

- ✦ Inclusion des enfants porteurs de handicap et de maladies chroniques dans les structures d'accueil du jeune enfant. Priorisation d'accès en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et en Service d'Accueil aux Familles (SAF) des enfants dont les parents et la fratrie sont porteurs de handicap.

39 Actions de mentorat/tutorat avec l'Association pour la Fondation étudiante de la Ville (AFEV)

- ✦ L'Association pour la Fondation Étudiante de la Ville (AFEV) mobilise chaque année des milliers d'étudiants pour accompagner des jeunes en difficulté scolaire qui est subventionnée par la Ville depuis 2021. Le mentorat/tutorat fait partie de ses 3 axes de développement dont le principe de base est le suivant : un(e) étudiant(e) bénévole accompagne un enfant ou un jeune en fragilité dans son parcours. Cet accompagnement qui est personnalisé, centré sur les besoins et les centres d'intérêts du jeune, englobe et dépasse le cadre scolaire pour travailler sur la motivation, la confiance en soi, l'ouverture culturelle, la mobilité, l'autonomie. Il se déroule en priorité au domicile de l'enfant afin de favoriser le lien avec sa famille, tout au long de l'année scolaire à raison de deux heures par semaine.





**40 Réseau Diplôme Emploi
« Un diplôme, un métier :
c'est possible ! »**

+ Dispositif destiné à contribuer à l'égalité des chances des jeunes : il s'agit de repérer ; suivre et accompagner des jeunes âgés de 14 à 25 ans vers l'obtention de leur 1^{er} diplôme et/ou emploi via un parcours d'accompagnement personnalisé et individualisé adapté au profil du jeune et à ses envies.

**41 Groupes d'échanges - collège
Jean Giono. Point d'Accueil et
d'Écoute Jeunes L'Escale**

+ Favoriser l'échange et la réflexion des élèves de 6^e du collège Jean Giono sur la vie dans l'établissement scolaire et les relations avec les autres. L'action se déroule sur les temps de permanence des élèves sans la présence du personnel encadrant de l'établissement. Ces groupes d'échanges permettent aux élèves de s'exprimer et d'échanger sur des sujets divers, comme les discriminations.

42 Centre Social de l'Ariane Le Village

+ Promouvoir l'égalité femme/homme et lutter contre les discriminations sexistes. Renforcer l'autonomie des adhérents en travaillant la confiance en soi, permettre aux femmes de se sentir citoyennes à part entière aussi bien dans la sphère familiale que dans l'espace public, favoriser l'expression de tous sur le sujet de l'égalité femme-homme et l'accès à une information diversifiée sur les sujets liés à l'égalité femme-homme et à la prévention des discriminations sexistes.

**43 Accompagnement des élèves
de la classe relais du collège
Jean Rostand**

+ Favoriser la revalorisation et la remobilisation des élèves accueillis en classe relais en leur permettant l'expression et la construction d'une réflexion autour de thématiques prédéfinies. Aider à la construction d'une réflexion autour de sujets relatifs à la prévention, l'insertion et la socialisation, faire connaître les lieux ressources à la disposition des jeunes.

**44 Action Jeunes du Centre Social
Le Village**

+ Promouvoir la citoyenneté et développer l'esprit critique du public afin de favoriser l'intégration et l'engagement citoyen de tous. Prévention primaire de la radicalisation, mise en place de projets d'intérêt collectif, action « hors les murs »...

**45 Parce qu'une différence fait toute
la différence - Mission Locale
dispositif CEJ/ML**

+ Groupe auto-support de jeunes inscrits à la Mission Locale et dans le dispositif CEJ afin que les savoir-faire et savoir-être de chacun et chacune profitent aux autres, en partageant les expériences vécues en tant que témoins ou en tant que victimes de discriminations.

Tous les documents sont disponibles sur le site Nice.fr







Annexes



PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

LA VILLE DE NICE

- + **Service Accès aux droits, Égalité et Lutte contre les discriminations**
10, rue Gabriel Fauré 06000 Nice
egalite@nicecotedazur.org
- + **Maison d'Aide aux Victimes**
6, rue Gubernatis 06000 Nice
Tél. : 04 97 13 52 00
accueil-victime@ville-nice.fr
- + **Direction de la Famille**
106, boulevard René Cassin 06200 Nice
- + **Service Prévention, Promotion de la Santé de la Direction de la Santé Publique de Proximité**
10, rue Hancy 06000 Nice
- + **Direction de l'Éducation**
106, boulevard René Cassin 06200 Nice
- + **Direction des Sports**
2, rue Jean Allègre 06000 Nice
- + **Service Information, Accompagnement et Prévention de la Direction de la Jeunesse, Vie Étudiante et Associative**
7, promenade des Anglais 06000 Nice
- + **Service Politique de la Ville**
9, route de Grenoble 06200 Nice

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NICE

- + **Pôle Femmes du Centre Communal d'Action Sociale de Nice**
6, rue Tonduti de l'Escarène 06000 Nice
- + **Centre social Le Village**
Avenue Émile Ripert 06300 Nice
levillage@ccas-nice.fr
- + **L'Escale - Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes (PAEJ)**
12, boulevard Rizzo 06000 Nice
04 92 47 67 40

LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

- + **Service Insertion Professionnelle**
9, route de Grenoble 06200 Nice
- + **Direction Responsabilité Sociale de l'Employeur**
3, rue Raoul Bosio 06000 Nice

LES ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES

- + **Centre LGBT+**
123, Rue de Roquebillière 06300 Nice
contact@centrelgbt06.fr
- + **Caram'elles**
C/o Centre LGBT Côte d'Azur,
123, route de Roquebillière 06300 Nice
caram-elles@live.fr
- + **Accueil Femmes Solidarité**
Le Gascogne, 21, rue Dabray 06000 Nice
accueilfebbesbattues@hotmail.com
- + **Association des Femmes Sénégalaises**
54, avenue du Ray 06100 Nice
afesen@hotmail.fr
- + **Centre d'Information pour les Droit des Femmes et des Familles 06**
2, rue Guiglia 06000 Nice
contact@cidff06.com
- + **L'Assemblée des Femmes**
C/o Mme Geneviève Couraud
L'Eldorado, place Castellane 13006 Marseille
assembleedesfemmes@gmail.com
- + **Nouv'Elles**
77, avenue Maréchal Juin 06110 Le Cannet
nouvellesdazur@gmail.com
- + **Solidarité Camerounaise (SOCAM)**
Chez AGORA Nice-Est,
2, Pont René COTY 06300 Nice
socamnice99@gmail.com
- + **Les Entreprises pour la Cité**
Schoolab, 15, rue de Milan 75009 Paris
elisabeth.fuchs@reseau-lepc.fr
- + **Mouvement Français pour le Planning Familial 06**
22, avenue Malausséna 06000 Nice

LES DATES CLÉS DE L'ÉVOLUTION LÉGISLATIVE EN FRANCE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

1944

- ✦ Article 17 de l'ordonnance du 22 avril portant sur le **droit de vote et l'éligibilité des femmes**.

1946

- ✦ Le 27 octobre, **l'égalité entre femmes et hommes est inscrite dans le Préambule de la Constitution** (alinéa 3) : "La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme".

1957

- ✦ Le traité de Rome de 1957 **fait de l'égalité femmes-hommes une valeur fondamentale de l'Union européenne**. Selon l'article 2 du Traité sur l'Union Européenne (TUE), en vigueur actuellement, "l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'Homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes".

1965

- ✦ Loi n°65-570 du 13 juillet portant réforme des régimes matrimoniaux permettant la **gestion des biens propres et l'activité professionnelle sans autorisation maritale**.

1967

- ✦ Loi dite Neuwirth n°67-1176 du 28 décembre relative à la régulation des naissances et abrogeant les articles L. 648 et L. 649 du code de la santé publique **autorisant la contraception**.

1970

- ✦ Loi n°70-459 du 4 juin relative à l'autorité parentale **supprimant la notion de « chef de famille »** substituant l'autorité parentale conjointe à la puissance paternelle.



1975

- ✦ Loi dite Veil n°75-17 du 17 janvier **autorisant l'Interruption Volontaire de Grossesse**.
- ✦ Loi n°75-617 du 11 juillet portant réforme du divorce **autorisant le divorce par consentement mutuel**.
- ✦ Loi dite Haby n°75-620 du 11 juillet relative à l'éducation instaurant la **mixité dans les établissements publics d'enseignement**.

1980

- ✦ Loi n°80-1041 du 23 décembre relative à la **répression du viol** et de certains attentats aux mœurs.

1982

- ✦ Adoption par le Conseil des ministres le 20 janvier, sur proposition d'Yvette Roudy, de faire du 8 mars 1982 une **journée nationale pour les droits des femmes**.



1983

- ✦ Loi dite Roudy n°83-635 du 13 juillet portant modification du code du travail et du code pénal en ce qui concerne **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**.

1985

- ✦ Loi n°85-1372 du 23 décembre relative à **l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents** dans la gestion des biens des enfants mineurs.

1990

- ✦ Arrêt de la Cour de cassation n°90-83.786 du 5 septembre **reconnaisant pour la première fois le viol entre époux**.

1992

- ✦ Loi n°92-1179 du 2 novembre relative à **l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail** et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale.

1998

- ✦ Circulaire du 6 mars publiée le 8 mars relative à la **féménisation des noms de métier, de fonction, grade ou titre** (nouvelle fenêtre).

1999

- ✦ Loi constitutionnelle n°99-569 du 8 juillet relative à **l'égalité entre les femmes et les hommes**.

2000

- ✦ Loi n°2000-493 du 6 juin tendant à favoriser **l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives**.
- ✦ Actualisation des lois de 1967 et 1975 puis en 2001 de celle de 1983.

2001

- ✦ Nouvelle loi n°2001-397 du 9 mai relative à **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**.

2004

- ✦ Loi n°2004-439 du 26 mai relative au divorce permettant, entre autres, de **protéger le conjoint victime de violence**.
- ✦ Instauration du **1^{er} plan de lutte contre les violences faites aux femmes** (2005-2007).





2006

- ✦ Lancement par l'Europe de la **Charte pour l'Égalité** proposée aux Collectivités territoriales.

2008

- ✦ Loi constitutionnelle complétant l'article 1^{er} de la Constitution : « La loi favorise **l'égal accès des femmes et des hommes** aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».
- ✦ **2^e plan de lutte contre les violences faites aux femmes** (2008-2010).

2010

- ✦ Loi n°2010-769 du 9 juillet relative aux **violences faites spécifiquement aux femmes**, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

2012

- ✦ Loi n°2012-954 du 6 août 2012 relative au **harcèlement sexuel** conférant à celui-ci une nouvelle définition.

2014

- ✦ Loi n°2014-873 du 4 août pour **l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**.

2018

- ✦ Loi n°2018-703 du 3 août 2018 renforçant la **lutte contre les violences sexuelles et sexistes**.

2019

- ✦ Loi n°2019-1480 du 28 décembre visant à agir **contre les violences au sein de la famille**.

2020

- ✦ Loi n°2020-936 du 30 juillet visant à **protéger les victimes de violences conjugales**.

2021

- ✦ Loi n°2021-1774 du 24 décembre visant à **accélérer l'égalité économique et professionnelle**.

2022

- ✦ Loi n°2022-295 du 2 mars visant à **renforcer le droit à l'avortement**.



LES DATES CLÉS DE L'ÉVOLUTION LÉGISLATIVE EN FRANCE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS

1946

- ✦ Le 27 octobre, dans le Préambule de la Constitution :
« **tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés** ».

1950

- ✦ Convention européenne du 4 novembre pour la **sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales**.

1957

- ✦ Le traité de Rome établit le **principe de salaire égal pour un travail égal**, inscrit aujourd'hui à l'article 157 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE). Le champ d'action de l'UE dans ce domaine qui parcourt toutes les politiques européennes est élargi par l'article 153. En outre, l'article 19 permet l'adoption d'actes législatifs en vue de lutter contre toutes les formes de discriminations, dont les discriminations fondées sur le sexe.

1958

- ✦ Préambule de la Constitution « **Nul ne peut faire l'objet de mesures discriminatoires en raison de son origine** ».

1966

- ✦ Convention internationale du 7 mars relative à **l'élimination de toute forme de discrimination raciale**.

1972

- ✦ Loi dite Pleven n°72-546 du 1^{er} juillet créant l'infraction pénale de discrimination raciale : **Interdiction de tout refus de fournir un bien ou un service ou de refuser l'embauche sur ce critère**.



1982

- ✦ **L'homosexualité est dépénalisée** avec la loi 82-683, puis retirée de la liste des maladies mentales de l'OMS en 1991.
- ✦ Loi dite AUROUX n°82-689 du 4 août intègre au code du travail la **prohibition de sanction ou licenciement fondé sur l'origine, l'ethnie, une nation ou une race**.

1983

- ✦ Loi relative aux droits et obligations des fonctionnaires « **interdiction de faire une distinction entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions... ou appartenance ethnique** ».

1990

- ✦ Loi dite Gayssot n°90-615 du 13 juillet tendant à **réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe**.

1994

- ✦ Le 1^{er} mars, entrée en vigueur du nouveau Code pénal renforçant la **répression des crimes et délits racistes** : définir et sanctionner les crimes contre l'humanité ; définition et formes de la discrimination à caractère raciste ; la diffamation et l'injure non publiques à caractère raciste, la provocation non publique à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale. Jusqu'alors seul leur caractère public permettait de sanctionner ces comportements.

2000

- ✦ **Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne.**

2001

- ✦ Loi n°2001-1066 du 16 novembre relative à la **lutte contre les discriminations.**

2003

- ✦ Loi n°2003-88 du 3 février visant à **aggraver les peines punissant les infractions à caractère raciste, antisémite ou xénophobe.**

2005

- ✦ Loi pour **l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes.**
- ✦ Loi n°2004-1486 portant création de la Haute Autorité de **Lutte contre les Discriminations pour l'Égalité, HALDE.**



2008

- ✦ Loi n°2008-496 du 27 mai portant sur diverses dispositions d'adaptation au **droit communautaire, dans le domaine de la lutte contre les discriminations.**

2013

- ✦ Loi dite Taubira n°2013-404 du 17 mai ouvrant le **mariage aux couples de personnes de même sexe.**

